

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 avril 2013 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick  
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe  
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

Étaient absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6582-04-13

Il est proposé par François Rochefort  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6583-04-13

Il est proposé par Jocelyne Lefort  
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2013

6584-04-13

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 13 mars 2013 est adopté.

ADOPTÉ

#### 4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2012 PAR MME MONIQUE DE LA FIRME « GOUDREAU POIRIER INC. »

*ATTENDU QUE* la firme « Goudreau Poirier Inc. » a déposé le rapport financier 2012 non consolidé sans aucune restriction ;

6585-04-12

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'accepter le dépôt du rapport financier 2012 non consolidé de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### 5. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

##### 5.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 2003-04-03, 2003-06-05 ET 2003-05-22 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

*ATTENDU QUE* la municipalité de Sainte-Barbe dépose les règlements d'urbanisme 2003-04-03, 2003-06-05 et 2003-05-22 modifiant respectivement les règlements du plan d'urbanisme, de lotissement et de zonage;

*ATTENDU QUE* ces règlements ont été adoptés le 18 mars 2013;

*ATTENDU QUE* ces règlements ont été reçus à la MRC le 21 mars 2013;

*ATTENDU QUE* le règlement du plan d'urbanisme 2003-04-03 vise à prévoir une nouvelle affectation résidentielle avec la projection des rues ainsi que la projection des rues pour un futur agrandissement du périmètre d'urbanisation en territoire agricole;

*ATTENDU QUE* le règlement de zonage 2003-05-22 vise à créer de nouvelles zones d'habitations;

*ATTENDU QUE* le règlement de lotissement 2003-06-05 vise à prévoir les dimensions minimales des lots dans ces nouvelles zones d'habitations;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

*ATTENDU QUE* ces zones d'habitations se localisent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

*ATTENDU QUE* ces modifications ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

6586-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement

D'approuver la conformité des règlements 2003-04-03, 2003-06-05 et 2003-05-22 de la municipalité de Sainte-Barbe puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

#### **5.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 429 MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 429 modifiant les règlements de zonage, de lotissement, de construction et sur les permis et certificats;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été adopté le 4 mars 2013;

*ATTENDU QUE* ce règlement a été reçu à la MRC le 14 mars 2013;

*ATTENDU QUE* le règlement vise à modifier le coût relatif d'une amende en matière de contraventions et pénalités au non-respect des dispositions des règlements d'urbanisme;

*ATTENDU QUE* cette modification ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6587-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 429 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

#### **5.03 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 429-04-2013 ET 430-04-2013 – MUNICIPALITÉ DE DUNDEE**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Dundee dépose les règlements 429-04-2013 et 430-04-2013 modifiant les règlements du plan d'urbanisme et de zonage ;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Dundee a adopté ces règlements le 1<sup>er</sup> avril 2013;

*ATTENDU QUE* la MRC a reçu copie des règlements le 8 avril 2013;

*ATTENDU QUE* ces amendements visent l'agrandissement de la zone agricole A-6 afin de se conformer à la décision de la CPTAQ quant à l'inclusion en territoire agricole des lots 30B et 31A-P d'une superficie de 32.36 ha;

*ATTENDU QUE* cet amendement a pour effet de réduire l'affectation commerciale et villégiature;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE*, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6588-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé Deborah Stewart et résolu unanimement  
D'approuver la conformité des règlements 429-04-2013 et 430-04-2013 de la municipalité de Dundee puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. **ENGAGEMENT DE MME DANIELLE DAIGLE POUR REMPLACER MME JANETTE ST-ONGE AU POSTE DE PERCEPTRICE DES AMENDES À TEMPS PARTIEL**

*ATTENDU QUE* Mme Janette St-Onge est à la retraite ;

*ATTENDU QUE* le volume de constats d'infraction au Code de sécurité routière nécessite l'embauche d'une personne pour un minimum de 19,5 h par semaine ;

*ATTENDU QUE* le comité de sélection et le comité administratif recommandent l'embauche de Mme Danielle Daigle ;

6589-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
D'engager Mme Danielle Daigle comme perceptrice des amendes à temps partiel, dans la catégorie « Agent d'administration niveau 1 », échelon 2.

ADOPTÉ

7. **ENGAGEMENT DE MME JOSÉE BÉLIVEAU POUR REMPLACER MME DIANE THÉRIEN AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE, POUR UNE PÉRIODE APPROXIMATIVE DE 18 MOIS**

*ATTENDU QUE* Mme Diane Thérien sera absente jusqu'en septembre 2014 ;

*ATTENDU QUE* Mme Johanne Hurtubise sera en congé de maladie à partir du 10 avril 2013, pour une période approximative de 2,5 mois ;

*ATTENDU QUE* le comité de sélection et le comité administratif recommandent l'engagement de Mme Josée Béliveau ;

6590-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement  
D'engager Mme Josée Béliveau comme secrétaire-réceptionniste pour une période approximative de 18 mois, dans la catégorie « Secrétariat niveau 1 », échelon 5.

ADOPTÉ

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT #267-2013 DÉTERMINANT LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE COURS D'EAU, ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé à la séance du 13 mars 2013 ;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont pris connaissance de ce règlement ;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement ;

6591-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'adopter le règlement #267-2013 déterminant la méthode de répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau, entre les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que déposé.

ADOPTÉ

**9. PRISE EN CHARGE DE « PLACE AUX JEUNES »**

Sujet annulé.

**10. RÉSOLUTION EN REGARD À LA MISE EN DEMEURE DE LA MUNICIPALITÉ DE HUNTINGDON CONCERNANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE TAXIBUS**

*ATTENDU QUE* la MRC a procédé à un appel d'offres concernant le contrat pour le service de Taxibus et a octroyé le contrat à La Compagnie Leduc Ltée;

*ATTENDU QU'*une omission dans la procédure d'ouverture des soumissions a été constatée par la MRC ;

*ATTENDU QUE* cette irrégularité n'a pas porté préjudice à l'égalité des soumissionnaires ni donné un avantage à l'égard des prix;

*ATTENDU QUE* la MRC a reçu une mise en demeure de la ville de Huntingdon menaçant de poursuite judiciaire afin de demander la nullité de l'adjudication du contrat;

*ATTENDU QUE* la MRC veut éviter des dépenses importantes de contestation et procéder à un nouvel appel d'offres;

*ATTENDU QUE* La Compagnie Leduc Ltée consent à la résiliation de son contrat;

6592-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
Que la MRC procède à un nouvel appel d'offres pour les fins de l'octroi du contrat de service taxibus, et autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à effectuer les démarches nécessaires à ce processus.

ADOPTÉ

**11. RÉSOLUTION EN REGARD AU CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE LEDUC LTÉE**

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres concernant le contrat pour le service taxibus, et a octroyé le contrat à La Compagnie Leduc Ltée ;

*ATTENDU QUE* la MRC procède à un nouvel appel d'offres ;

*ATTENDU QUE* La Compagnie Leduc Ltée consent à la résiliation de son contrat ;

6593-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que le contrat de La Compagnie Leduc Ltée, pour le service taxibus, soit résilié suite à l'attribution d'un nouveau contrat, après le déroulement du processus du nouvel appel d'offres.

ADOPTÉ

**12. RÉSOLUTION EN REGARD À LA NOMINATION D'UN PERCEPTEUR DES AMENDES**

*ATTENDU QUE* l'exécution des jugements émanant de la Cour municipale nécessite qu'un percepteur des amendes soit désigné par le ministre de la Justice;

*ATTENDU QUE* Mme Danielle Daigle a été embauchée pour occuper le poste de percepteur des amendes ;

*ATTENDU QUE* Mme Danielle Daigle est familière avec la procédure en matière pénale ;

6594-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande au ministère de la Justice de désigner Mme Danielle Daigle à titre de percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

13. **RÉVOCATION DE MME CHANTAL ISABELLE À TITRE DE GREFFIÈRE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* le contrat de remplacement de Mme Chantal Isabelle est terminé pour la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

6595-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De révoquer les pouvoirs de Mme Chantal Isabelle à titre de greffière de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

14. **NOMINATION DE MME CHANTAL ISABELLE À TITRE DE GREFFIÈRE SUPPLÉANTE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

*ATTENDU QUE* la greffière, Mme Sophie Turcotte, pourrait, pour cause de maladie ou autres, être incapable d'effectuer son travail à la Cour municipale;

6596-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

De nommer Mme Chantal Isabelle à titre de greffier suppléant de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cas où la greffière, Mme Sophie Turcotte, serait dans l'impossibilité ou l'incapacité d'accomplir son travail à la Cour municipale.

ADOPTÉ

15. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS ET EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE**

*ATTENDU QUE* le comité de cours d'eau recommande d'attribuer le mandat identifié en rubrique;

6597-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

De mandater Lapp Consultants Inc. pour préparer les plans et devis et effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

16. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS ET EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU RANG 4, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN**

*ATTENDU QUE* le comité des cours d'eau recommande d'attribuer le mandat identifié en rubrique;

6598-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Deborah Stewart

Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement

De mandater Lapp Consultants Inc. pour préparer les plans et devis et effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Rang 4, dans la municipalité d'Elgin.

ADOPTÉ

17. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 6512-11-12 DU 26 NOVEMBRE 2012 AFIN DE MANDATER PAUL LAPP CONSULTANTS INC. POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS ET EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU WILSON, SUITE À UNE DEMANDE DE PROLONGER LES TRAVAUX DE LA DEMANDE INITIALE**

*ATTENDU QUE* le comité des cours d'eau recommande d'attribuer le mandat identifié en rubrique;

6599-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
De modifier la résolution 6512-11-12 du 26 novembre 2012 afin de mandater Paul Lapp Consultants Inc. pour préparer les plans et devis et effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Wilson, suite à une demande de prolonger les travaux de la demande initiale.

ADOPTÉ

**18. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 6349-03-12 DU 14 MARS 2012 AFIN DE MANDATER PAUL LAPP CONSULTANTS INC. POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS ET EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU FAIRVIEW, SUITE À UNE DEMANDE DE PROLONGER LES TRAVAUX DE LA DEMANDE INITIALE**

*ATTENDU QUE* le comité de cours d'eau recommande d'attribuer le mandat identifié en rubrique;

6600-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Normand Crête  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
De modifier la résolution 6349-03-12 du 14 mars 2012 afin de mandater Paul Lapp Consultants Inc. pour préparer les plans et devis et effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fairview, suite à une demande de prolonger les travaux de la demande initiale.

ADOPTÉ

**19. MANDAT À M<sup>E</sup> SYLVIE ANNE GODBOUT POUR ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN D'ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION POUR LE COURS D'EAU GIROUX À HAVELOCK, ET LE COURS D'EAU CLUFF À HINCHINBROOKE**

*ATTENDU QUE* le comité des cours d'eau recommande l'attribution du mandat cité en rubrique ;

6601-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
De mandater M<sup>e</sup> Sylvie Anne Godbout pour entreprendre les démarches nécessaires afin d'émettre des constats d'infraction pour le cours d'eau Giroux à Havelock, et le cours d'eau Cluff à Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

**20. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME SUROÏT**

*ATTENDU QUE* le mandat des représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent au conseil d'administration de Tourisme Suroît se termine ;  
*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent est membre de Tourisme Suroît ;

6602-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que le Conseil des maires désigne M. Alain Castagner (MRC du Haut-Saint-Laurent), Mme Claudette Barré (Vergers Franklin), Mme Florence Bérard (CLD du Haut-Saint-Laurent) et Mme Johanne Deniel ( Au Petit Ruisseau ) comme représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein du conseil d'administration de Tourisme Suroît.

ADOPTÉ

**21. COMPTES À PAYER DU 14 MARS AU 10 AVRIL 2013**

6603-04-13

Il est proposé par Denis Loïselle  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 351 780,08\$, pour la période du 14 mars au 10 avril 2013, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

**22. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES BASQUES EN REGARD À UN PROJET DE LOI PRIVÉ DEMANDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AFIN DE GÉRER DES TERRITOIRES PUBLICS**

*ATTENDU QU'*une grande partie du territoire public de la MRC des Basques n'est pratiquement pas accessible au public pour les activités de loisirs, de récréation, de chasse et de pêche ;

*ATTENDU QUE* le développement de la MRC des Basques, par sa situation géographique et économique, doit être orienté vers le tourisme, la villégiature et les activités de loisirs, de chasse et de pêche ;

*ATTENDU QUE* pour des motifs historiques, des droits exclusifs, notamment de chasse et de pêche, ont été concédés sur une grande partie du territoire public de la MRC à des entreprises ou organismes privés au seul bénéfice de leurs membres et de leurs invités ;

*ATTENDU QUE* la MRC des Basques désire créer un parc régional ouvert au public, comprenant notamment des territoires publics contrôlés par les entreprises ou organismes privés, et organiser des activités de loisirs y compris la chasse et la pêche ;

*ATTENDU QUE* la MRC des Basques a besoin de pouvoirs spéciaux pour élaborer et réaliser ce projet, pour lui permettre de conclure des ententes particulières avec ces entreprises et acquérir, à l'amiable ou par exonération, tout bien qu'elle juge nécessaire ;

*ATTENDU QUE* la MRC des Basques déposera, par l'entremise du député de Rivière-Du-Loup-Témiscouata, un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'obtenir ces pouvoirs spéciaux ;

6604-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la démarche de la MRC des Basques visant à obtenir du gouvernement ces pouvoirs spéciaux pour mettre en valeur son territoire public dans un but de développement durable et responsable, et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

ADOPTÉ

**23. VARIA**

**23.01 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2013**

6605-04-13

Il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 31 mars 2013.

ADOPTÉ

**23.02 RÉSOLUTION EN REGARD À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE À LA CPTAQ**

*ATTENDU QU'*en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (article 59), une MRC peut soumettre à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) une demande aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées en territoire agricole;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut Saint Laurent, le 10 juin 2009, adressait une demande à portée collective à la CPTAQ;

*ATTENDU QUE* le 24 novembre 2009, la CPTAQ rendait la décision relativement à autoriser de nouvelles résidences dans des ilots déstructurés à l'agriculture et sur un lot de 20 ha et plus identifié dans un secteur agricole-forestier;

*ATTENDU QUE* la demande à portée collective de la MRC du Haut-Saint-Laurent était basée sur ces 2 grands principes :

- un lot vacant d'une superficie suffisante totalise une superficie minimale de 20 hectares ou (49.4 acres) et se localise dans un secteur non dynamique à l'agriculture et forestier ;
- un ilot déstructuré compte minimalement 6 résidences regroupées en milieu agricole;

*ATTENDU QUE* le Conseil des maires dépose une nouvelle demande sur la base des principes et critères identifiés en 2009;

*ATTENDU QUE* les municipalités de Dundee, Franklin, Godmanchester, Havelock, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement sont participantes à la demande à portée collective;

*ATTENDU QUE* les municipalités participantes ont identifié des secteurs déstructurés qui pourraient bénéficier d'ajout de nouvelles résidences, sans déstructurer davantage le territoire ou de contraindre les activités agricoles;

*ATTENDU QU'*à la suite de cet exercice, le Conseil évalue une possibilité de quelques 12 nouveaux îlots déstructurés à l'agriculture, 7 agrandissements d'îlots déjà reconnus en 2009 et 3 visant des corrections aux dispositions normatives;

6606-04-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

De déposer à la Commission de la protection du territoire agricole une demande à portée collective totalisant quelques 22 îlots avec un potentiel de quelques 58 nouvelles résidences, soit 12 nouveaux îlots, 7 agrandissements et 3 pour correction aux dispositions normatives.

Et de poursuivre le processus prévu par la loi avec les acteurs de l'UPA et de la Commission de la protection du territoire agricole.

ADOPTÉ

#### **24. CORRESPONDANCE**

1. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Annonce de l'entrée en vigueur de notre règlement 264-2013 sur les éoliennes.
2. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Plan triennal de répartition de ses immeubles.
3. Les Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François - Remerciement à la MRC du Haut-Saint-Laurent pour son support financier.
4. Société d'habitation du Québec (SHQ) - Information concernant le programme *Logements adaptés pour aînés autonomes*.
5. Debbie Newmann - Invitation à une rencontre sur « Le rôle parental selon l'approche *Nourrir le cœur* ».
6. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Politique nationale de la ruralité : miser sur l'intelligence et la capacité d'innover des territoires* », 6 mars 2013.
7. FQM - Bulletin concernant le programme prolongé et le financement disponible pour le compostage domestique.
8. SHQ - Information concernant les taxes applicables sur la contribution à la gestion des programmes de rénovation.
9. Paroisse de Très-Saint-Sacrement - Résolution d'appui en regard au Centre hospitalier Barrie Memorial.
10. Conseil montérégien de la culture et des communications - Campagne d'adhésion 2013-2014.
11. Ville de Huntingdon - Communiqué intitulé « *Transfert des élèves en cheminement particulier du Haut-Saint-Laurent vers Valleyfield : Les élus Commissaires doivent mettre leur culottes* », 28 février 2013.
12. Projet « Avenir » du Haut-St-Laurent – Communiqué intitulé « Une escale vers *L'île'stime* afin que demain leur appartienne », 12 mars 2013.



13. Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent - Offre de cours RCR et premiers soins.
14. Evimbec ltée - Information concernant l'accès aux données municipales sur son site Web.
15. FQM - Information concernant une conférence sur un nouvel outil d'accompagnement pour les élus.
16. FQM - Communiqué intitulé « *Lutte contre la réforme de l'assurance-emploi – Un large consensus se construit au Québec* », 14 mars 2013.
17. FQM - Communiqué intitulé « *Forêt de proximité : la ministre Ouellet pressée de clarifier ses intentions* », 13 mars 2013.
18. CLD du Haut-Saint-Laurent - Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du Fonds d'Investissement Local (FIL) du 18 avril 2013.
19. Fondation tournesol pour les enfants d'ici - Invitation au 11<sup>e</sup> souper Domicilia pour cette fondation.
20. Ministre de la Santé et des Services sociaux - Accusé réception de notre résolution d'appui pour le maintien des services du Centre hospitalier Barrie Memorial.
21. MRC du Haut-Saint-Laurent - Lettre de recommandation de Mme Jessica Leduc.
22. « Contact » - Bulletin d'information de la FQM, 18 mars 2013.
23. FQM - Communiqué intitulé « *Budget fédéral : les attentes des municipalités du Québec* », 18 mars 2013.
24. CLD Beauharnois-Salaberry – Invitation à la Soirée reconnaissance locale du 15<sup>e</sup> Concours québécois en entrepreneuriat, le 10 avril, à Valleyfield.
25. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Offre de formation.
26. SHQ - Bulletin d'information, 19 mars 2013.
27. MMQ – Bulletin d'information, Mars 2013.
28. FQM - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM au budget fédéral* », 22 mars 2013.
29. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information, Mars 2013.
30. MAMROT - Accusé réception de notre lettre concernant les fusions à la ville de Huntingdon.
31. FQM - Offre d'une conférence Web concernant le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, le 15 mai 2013.
32. Chambre de commerce de Beauharnois-Valleyfield - Invitation à la rencontre « *Axe économique A-30 – Quatre villes, une vision* », le 2 avril à Valleyfield.
33. CRIC Haut-Saint-Laurent - Annonce de la fermeture de cet organisme.
34. Sécurité publique Québec - Infolettre Inter Action Express, 25 mars 2013.
35. Tourisme Suroît - Convocation à l'Assemblée générale annuelle, le 25 avril 2013 à Huntingdon.
36. CLD du Haut-Saint-Laurent - Invitation à un atelier de sensibilisation aux saines habitudes de vie, le 6 avril 2013.

37. Groupes du Réseau québécois pour une eau sans fluor - Rappel de la demande d'appui concernant le dossier de la fluoration de l'eau potable.
38. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation à la prochaine Table Jeunesse, le 2 avril, à 13h30.
39. Ministère des Ressources naturelles - Annonce de l'indexation des tarifs du Registre foncier.
40. FQM - Communiqué intitulé « *Nouveau régime forestier : feu vert encore attendu pour les forêts de proximité* », 28 mars 2013.
41. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents pour la prochaine Table Jeunesse, le 2 avril, à 13h30.
42. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - Invitation à une rencontre concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent, le 10 avril prochain.
43. Friperie communautaire Huntingdon - Invitation à son assemblée générale annuelle, le 15 avril à 17 h 30, à la CDC du Haut-Saint-Laurent.
44. « Québec Rural » - Bulletin de Solidarité rurale du Québec, Mars-Avril 2013.
45. Hydro-Québec - Invitation à une rencontre d'information portant sur les activités d'Hydro-Québec, le 30 mai prochain, à Vaudreuil-Dorion.

## **25. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Trépanier remercie le Conseil, au nom des citoyens contre les éoliennes, pour son implication dans ce dossier.

## **26. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

6607-04-13

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier